



MAIRIE DE ODARS

16 allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°3-2025

Numéro	Désignation	Vote
<p><u>PV du 19 mars 2025</u></p>	<p>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2025</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p><u>D2025-04-01</u></p>	<p>Vote du montant des subventions aux associations 1/ Proposition de vote à bulletin secret 2/ Proposition de vote de montant avec 3/Retrait des conseillers impliqués dans les associations</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCA..... - Les Amis du Lauragais..... - Le foyer rural..... - Le canapé rouge..... - LEO..... - Odars pétanque club..... - Comité des Fêtes..... - Caminarem..... - Echo papillon - CCAS 	<p>Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de Vote à main levée, proposition votée à l'unanimité Décision de vote à bulletin secret Proposition de montant 6 Votes pour 0 euros 4 Votes pour 200 euros 2 Votes pour 400 euros Décision de vote à main levée Proposition votée à l'unanimité</p>

<u>D2025-04-02</u>	Vote des taux des Taxes foncières bâties, non bâties et taxe habitations (résidence secondaire et autres locaux)	A l'unanimité
<u>D2025-04-03</u>	Vote du Budget communal 2020	A l'unanimité
<u>D2025-04-04</u>	Délibération : Renouvellement de la convention de labellisation APIcité 2025-2027	A l'unanimité
<u>D2025-04-05</u>	Délibération Travaux SDEHG : remplacement d'une prise, point lumineux 130	A l'unanimité
<u>D2025-04-06</u>	Délibération : avenant à la convention d'occupation de locaux liés aux activités du Sicoval	A l'unanimité

Vu pour être affiché le 10 avril 2025 , conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait, à Odars,
Le 10 avril 2025
Patrice ARSÉGUÉL, Maire

